



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 67149

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur nationale sur les pourcentages d'absentéisme scolaire par niveau et par département pour l'année scolaire 2008-2009.

Texte de la réponse

Le dispositif de mesure relatif à l'absentéisme des élèves, mis en place par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, comprend une enquête auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une remontée d'informations réalisée auprès des inspections académiques sur les 1er et 2e degrés. L'enquête menée auprès des établissements publics du second degré repose sur un échantillon national représentatif et ne permet donc pas d'obtenir des chiffres par département. Les données sont recueillies selon le type d'enseignement, donc la DEPP ne dispose pas non plus de statistiques par niveau. Seuls sont accessibles les pourcentages d'absentéisme scolaire nationaux par mois et par type d'établissement (collège, lycée d'enseignement général et technologique ou polyvalent, lycée professionnel). En janvier 2008, dernière année disponible, le taux d'absentéisme est de 7,2 % pour l'ensemble des établissements, de 3,1 % pour les collèges, 5,8 % pour les LEGT et 15,2 % pour les LP. Janvier est le mois de référence pour mesurer l'absentéisme car le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières, et la moyenne annuelle du taux d'absentéisme est souvent peu différente du taux du mois de janvier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67149

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12159

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3079